

Commune de
Sonzay
PLAN LOCAL D'URBANISME
Plan de zonage Centre
1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Communautaire du 01/03/2023
approuvant la déclaration de projet n°2 du PLU de Sonzay

Fait à Sonzay
Le Président, Antoine TRYSTRAM

01032023
Déclaration de projet n°2 : 01/03/2023

04112020
Modification n°4 : 04/11/2020

12122016
Mise à jour des annexes : 12/12/2016

16042014
Déclaration de projet n°1 : 16/04/2014

12022014
Modification n°1 : 12/02/2014

11012012
Modification n°2 et révision simplifiée n°2 : 11/01/2012

04092008
Modification n°1 et révision simplifiée n°1 : 04/09/2008

30052007
Elaboration : 30/05/2007

Légende

Secteurs soumis à des dispositions particulières

- Marge de recul
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, pour la création de logements saisonniers, sous condition
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, sous condition
- Espace Boisé Classé à conserver
- Plantations à réaliser
- Emplacement réservé identifié au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
- Site archéologique
- Zone de bruit

Limite de zone

A : Zone naturelle destinée à l'exploitation du sol

Zone à urbaniser

1AUb : Zone destinée à l'urbanisation future à court ou moyen terme, affectée à l'habitat

1AUU : Zone destinée à l'urbanisation future à court ou moyen terme, affectée aux activités et équipements culturels, éducatifs, sportifs, touristiques et de loisirs

1AUC : Zone destinée à l'urbanisation future à court ou moyen terme, affectée à l'activité économique

1AUd : Zone destinée à l'urbanisation future à court ou moyen terme, à vocation mixte activités tertiaires / habitat

1AUL : Zone destinée à l'urbanisation future à court ou moyen terme affectée aux activités touristiques et de loisirs

2AUB : Zone destinée à l'urbanisation future à long terme affectée à l'habitat

Zone naturelle

N : Zone naturelle et forestière à protéger

Np : Secteur destiné à l'accueil d'équipements, dont ceux liés au stockage et traitement des déchets (de classe 2)

NH : Secteur naturel à vocation d'habitat

NI : Secteur destiné à l'accueil des activités légères touristiques et de loisirs de plein-air

NP : Secteur naturel et paysager strictement protégé

Npv : Secteur naturel d'accueil d'installations photovoltaïques

Zone urbaine

UA : Zone centrale ancienne affectée principalement à l'habitat

UAa : Zone centrale ancienne affectée principalement à l'habitat où l'implantation des bâtiments est plus variée et la densité bâtie plus faible

UBU : Zone d'extension récente de l'urbanisation affectée principalement à l'habitat avec des règles particulières d'implantation et de hauteur

UB : Zone d'extension récente de l'urbanisation affectée principalement à l'habitat

UC : Zone urbaine à destination des activités économiques

UCA : Secteur destiné aux activités économiques spécifiques liées à l'agriculture (parcs, satellite de collecte...)

UL : Zone urbaine affectée aux activités et équipements culturels, éducatifs, sportifs, touristiques et de loisirs

UL1 : Zone urbaine affectée aux activités touristiques et de loisirs